

Analyse de la Personnalité Professionnelle

Formatrice : Véronique ARNAUD

Public :

Toute personne ayant suivi les deux sessions de la formation à l'Analyse de la Personnalité professionnelle.

Contexte :

La formation A2P permet de comprendre ses fondements, de découvrir toutes ses performances et après validation d'utiliser ses outils en toute « légitimité ». Cependant pour la rendre opérationnelle et efficace dans sa pratique, une période de supervision est fortement recommandée.

Dispositif :

Nous proposons des séances de supervision qui alternent des temps en « présentiel » et des temps à distance pour permettre à tous de participer.

- Au cours d'une année, chaque groupe (min 4, max 8 participants) disposera de quatre journées en « présentiel » (9h /17h30) à Lyon (ou dans une autre région si le nombre de participants le permet) et pour chaque personne, de trois temps de supervision individuelle (1h env.) (téléphone, Skype, ou dans nos bureaux).
- Les contenus et les dates des séances individuelles (de juillet 2019 à juin 2020) sont organisés selon les demandes et les besoins de chaque personne.
- Les contenus des séances collectives alterneront : cas présentés, travail collectif et apports des formatrices, sur ces cas.
- Des cas « particuliers » et des points de théorie complémentaires seront proposés à chaque rencontre collective par les formatrices pour accompagner la montée en compétence des participants.

Dates des séances collectives : **Lundi 18 novembre 2019**

Lundi 13 janvier 2020

Lundi 23 mars 2020

Lundi 18 mai 2020

Tarifs et Inscription :

Sur fonds propre et micro-entrepreneur : **580 euros/-** entreprise : **780 euros.**

Par mail ou téléphone

L'inscription sera effective après envoi d'un acompte de 25%.